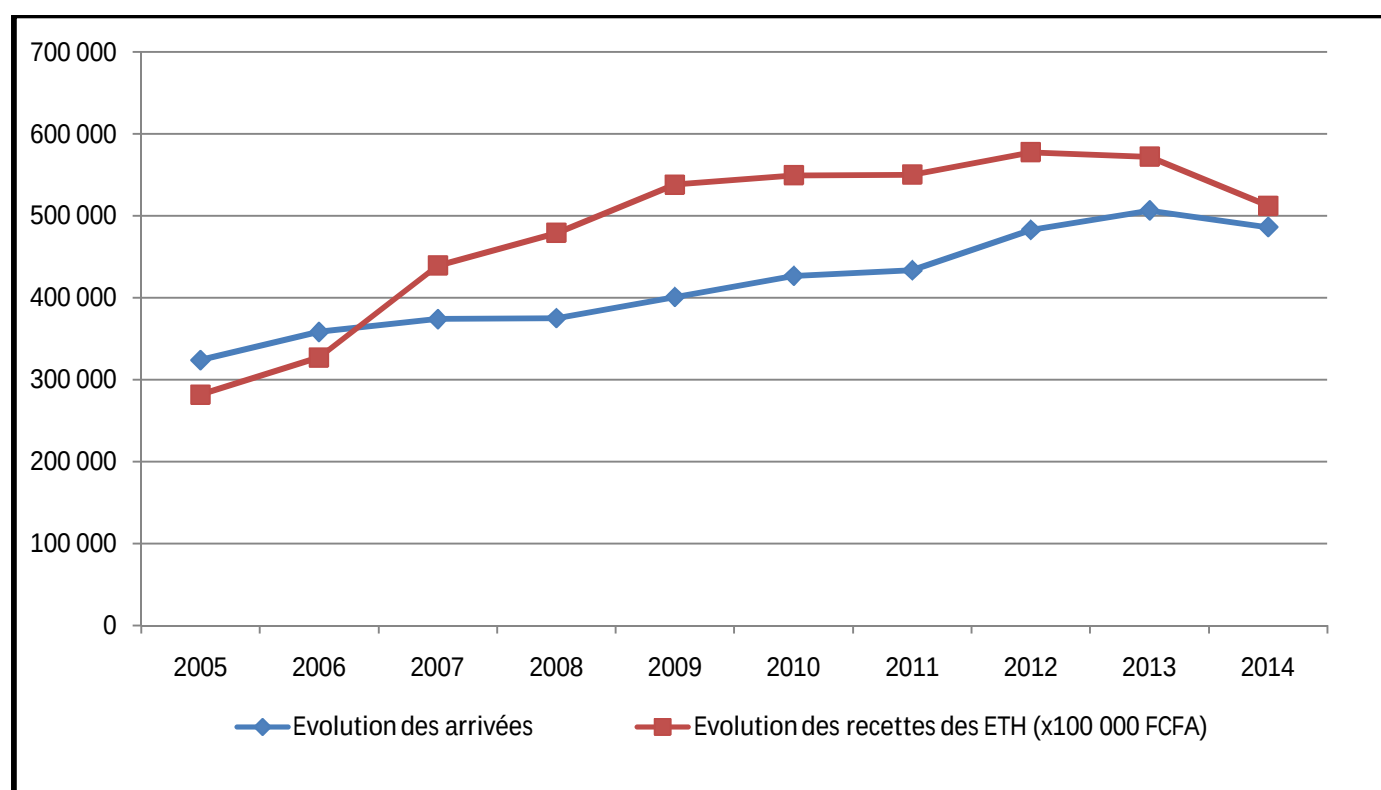




Baromètre Trimestriel du Tourisme
Au Burkina Faso
Troisième trimestre 2015

TABLE DES MATIERES

Liste des graphiques	iii
Liste des tableaux	iii
Liste des sigles	iii
Avant-propos.....	v
I- Cadre conceptuel.....	6
1- Collecte de données.....	6
2- Méthodologie de collecte.....	6
3- Equipe de rédaction	6
II- Tendances du tourisme au 3 ^{ème} trimestre 2015.....	6
1- Indicateurs touristiques.....	6
2- Opinions des professionnels.....	9
III- Perspectives pour le quatrième trimestre 2015	10
IV- ZOOM sur les chiffres clés du tourisme en 2014	10
V- Tourisme infos veille	12
1- Evènements du troisième trimestre de 2015	12
2- Evènements à venir	13
18 ^{ème} édition de la Semaine Nationale de la Culture prévue du 26 mars au 02 avril 2016 se tiendra à Bobo Dioulasso sous le thème « culture et cohésion nationale ».	13
VI- Informations et suggestions.....	13
1- Informations sur le Fonds de Développement Culturel et Touristique	13
2- Suggestions aux opérateurs culturels et touristiques	15

Liste des graphiques

Graphique I : Répartition des arrivées par motif au troisième trimestre de 2015	7
Graphique II : Variation trimestrielle des indicateurs hôteliers.....	7
Graphique III : Variation mensuelle des indicateurs hôteliers.....	8
Graphique IV : Variations des indicateurs hôteliers du 3ème trimestre de 2015 et du 3ème trimestre de 2014	8
Graphique V : Avis des hôteliers sur l'évolution des indicateurs de performance hôteliers au troisième trimestre 2015.....	9
Graphique VI : Avis des professionnels sur l'évolution des indicateurs de performance des AVT au troisième trimestre 2015.	10

Liste des tableaux

Tableau I : Répartition de l'échantillon dans l'espace.....	6
Tableau II : Indicateurs physiques du tourisme de 2014.....	11
Tableau III : Recettes du tourisme de 2014 en millions de FCFA.....	12
Tableau IV : Indices de performance des ETH de 2014.....	12

Liste des sigles

SIGLES

AVT	Agence de voyages et de tourisme
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectoriellessectorielles
DGT	Direction générale du tourisme
DGVAT	Direction générale de la valorisation et de l'aménagement touristique
DVAT	Direction de la valorisation et de l'aménagement touristique
ETH	Etablissement touristique d'hébergement
FDCT	Fonds de développement culturel et touristique
OBSTOUR	Observatoire national du tourisme
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONTB	Office national du tourisme burkinabè
SITHO	Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou

Mot de Monsieur le Ministre de la Culture et du Tourisme

Mon département, dans son élan de quantification et d'évaluation de ses activités, met l'accent sur la production statistique au sein de ses structures. Cette mission est confiée à des directions dont l'Observatoire national du tourisme (OBSTOUR). Il est chargé entre autres de collecter, de traiter, d'analyser et de diffuser des informations statistiques sur le secteur du tourisme.

Ces informations intéressent les pouvoirs publics, l'Administration, les collectivités territoriales, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les étudiants. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances du secteur du tourisme, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

Face à des utilisateurs de plus en plus exigeants sur la diversité des statistiques, l'OBSTOUR a diversifié ses productions parmi lesquelles l'on retrouve le Baromètre Trimestriel du Tourisme.

Le Baromètre n°010 analyse la conjoncture des activités touristiques dans notre pays au cours du troisième trimestre de l'année 2015.

Les données statistiques compilées dans ce numero sont mises à la disposition de tous, aussi bien en version papier que numérique et dans les limites des règles de la confidentialité.

Tout en vous souhaitant mes meilleurs vœux de santé et de plein succès dans vos activités, je vous exhorte à en faire bon usage.

Jean Claude DIOMA

*Officier de l'Ordre du Mérite, des Arts,
des Lettres et de la Communication*

Avant-propos

L'Observatoire national du tourisme a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs le n°010 du baromètre trimestriel du tourisme au Burkina Faso portant sur le troisième trimestre 2015.

Le présent numéro a pour but d'évaluer le volume de l'activité touristique et son évolution au cours de ce trimestre.

Dans cette optique, il donne un aperçu des tendances des activités des Etablissements touristiques d'hébergement (ETH), des Agences de voyages et du tourisme (AVT) ainsi que des événements culturels et touristiques d'envergure internationale du troisième trimestre. Il se propose par ailleurs d'esquisser les perspectives pour le dernier trimestre de l'année.

L'Observatoire poursuivra ses efforts pour améliorer le contenu du document avec le concours de tous les collaborateurs et intervenants en prenant en compte notamment leurs critiques et suggestions.

Nous remercions l'ensemble des partenaires dont la collaboration a permis de produire le présent baromètre. Nous souhaitons que cette collaboration s'intensifie d'avantage pour permettre la parution régulière et à temps de ce document.

Bonne lecture à toutes et à tous !

OBSTOUR

I- Cadre conceptuel

Le présent cadre conceptuel a pour but d'expliquer la méthodologie d'élaboration du baromètre trimestriel du tourisme n°010.

Cette méthodologie épouse celle édictée par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).

1- Collecte de données

Le baromètre du tourisme est élaboré de façon trimestrielle. Il comporte un ensemble d'informations statistiques qui découlent d'un sondage réalisé auprès des ETH et des AVT, d'un processus de veille et des fiches de collecte des statistiques hôtelières.

2- Méthodologie de collecte

Les données compilées dans le baromètre trimestriel du tourisme sont obtenues sur la base d'un sondage réalisé auprès des ETH et des AVT de cinq (05) villes du Burkina Faso. L'échantillon de ce sondage se compose comme suit :

- ✓ 63 ETH de toute catégorie des villes de Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso, de Banfora, de Koudougou et de Tenkodogo ;
- ✓ 12 AVT de la ville de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

Outre cette collecte par sondage, il est procédé à une collecte de veille qui se fait à travers divers supports d'informations notamment la presse écrite, la presse audio-visuelle, la presse en ligne, afin de recenser les événements culturels, touristiques et sportifs à venir et susceptibles d'influer sur l'activité touristique.

Les données des fiches de collecte des statistiques hôtelières viennent étoffer les données sus-citées.

Tableau I : Répartition de l'échantillon dans l'espace

Entreprises touristiques	Ouagadougou	Bobo-Dsso	Koudougou	Banfora	Tenkodogo	Total
ETH	40	10	05	05	03	63
AVT	10	02	00	00	00	12

Source : OBSTOUR, 2015

3- Equipe de rédaction

L'équipe de rédaction est pluridisciplinaire (économiste, juristes, sociologues, économiste-planificateur, géographe, etc.). Elle est composée d'agents de l'Observatoire national du tourisme, de la Direction générale du tourisme, de la Direction générale de la valorisation et de l'aménagement touristique, de l'Office national du tourisme burkinabè et de la Direction générale des études et des statistiques sectorielles du Ministère de la Culture et du Tourisme (MCT).

II- Tendances du tourisme au 3^{ème} trimestre 2015

1- Indicateurs touristiques

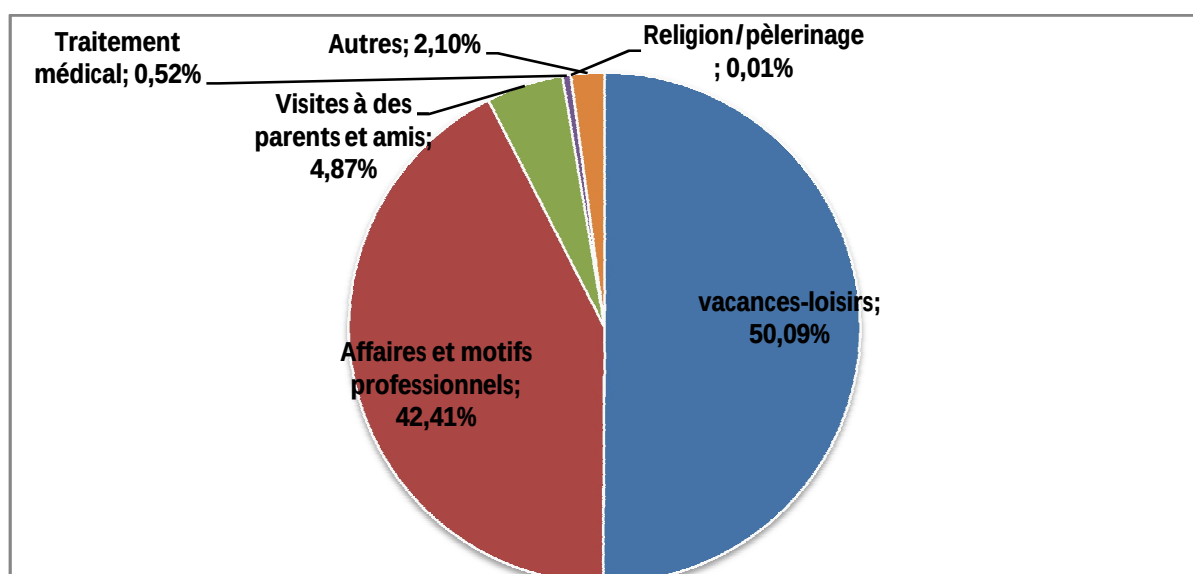
Le ralentissement de l'activité touristique constaté à la fin du deuxième trimestre 2015 est suivi d'une baisse de celle-ci au troisième trimestre sous l'effet de l'instabilité sociopolitique que le pays a vecue.

En effet, les arrivées touristiques du troisième trimestre 2015 ont accusé un recul de 8,8% par rapport à celles du deuxième trimestre après une hausse de 4,8% par rapport au trimestre précédent.

Pour ce trimestre, les arrivées touristiques au niveau des ETH par motif principal de déplacement s'établissent comme suit :

- ✓ vacances et loisirs : 50,09% ;
- ✓ affaires et motifs professionnels : 42,41% ;
- ✓ visites à des parents et amis : 4,87% ;
- ✓ autres : 2,63%.

Graphique I : Répartition des arrivées par motif au troisième trimestre de 2015

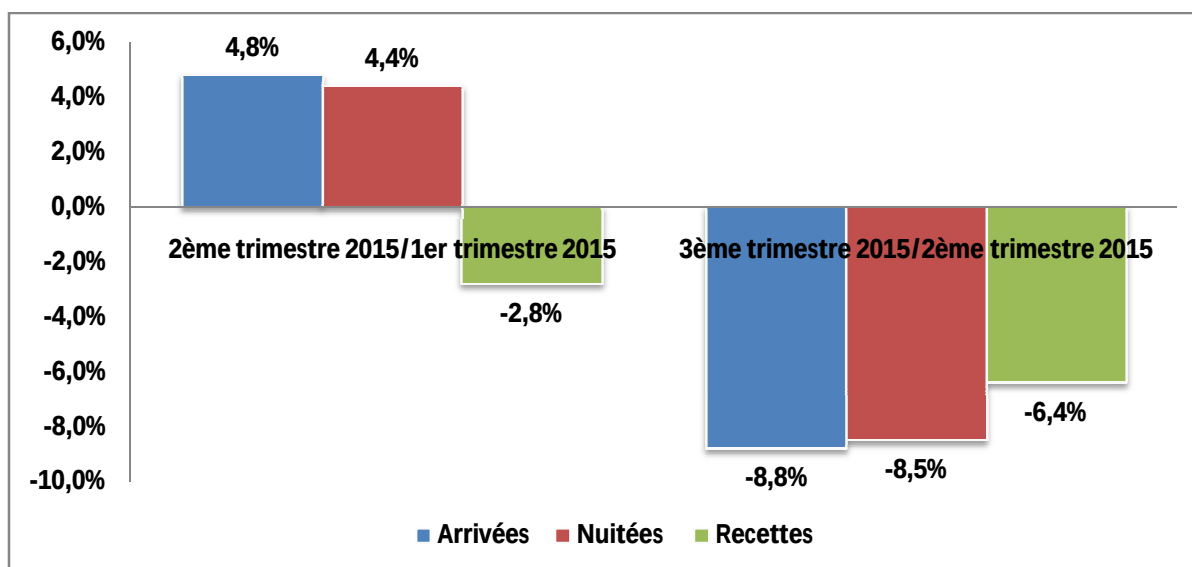


La situation des arrivées touristiques s'est répercutée négativement sur le nombre total des nuitées et des recettes au cours du troisième trimestre 2015. Les hôteliers ont ainsi enregistré une baisse des nuitées de 8,5% contre une hausse de 4,5% au trimestre passé.

S'agissant des recettes, elles connaissent aussi un recul de 6,4% au troisième trimestre comme au trimestre passé où la baisse se situait à 2,8%.

Ce recul des indicateurs au troisième trimestre a été présagé par certains professionnels du secteur. Il est dû en partie au fait que le troisième trimestre de l'année coïncide avec la basse saison touristique au Burkina Faso. Cette période de l'année n'enregistre pratiquement pas d'événements culturels d'envergure internationale. Ceci a été accentué par la crise liée au coup d'Etat manqué de septembre qui a eu pour effet l'annulation de nombreuses manifestations et réservations dans les ETH.

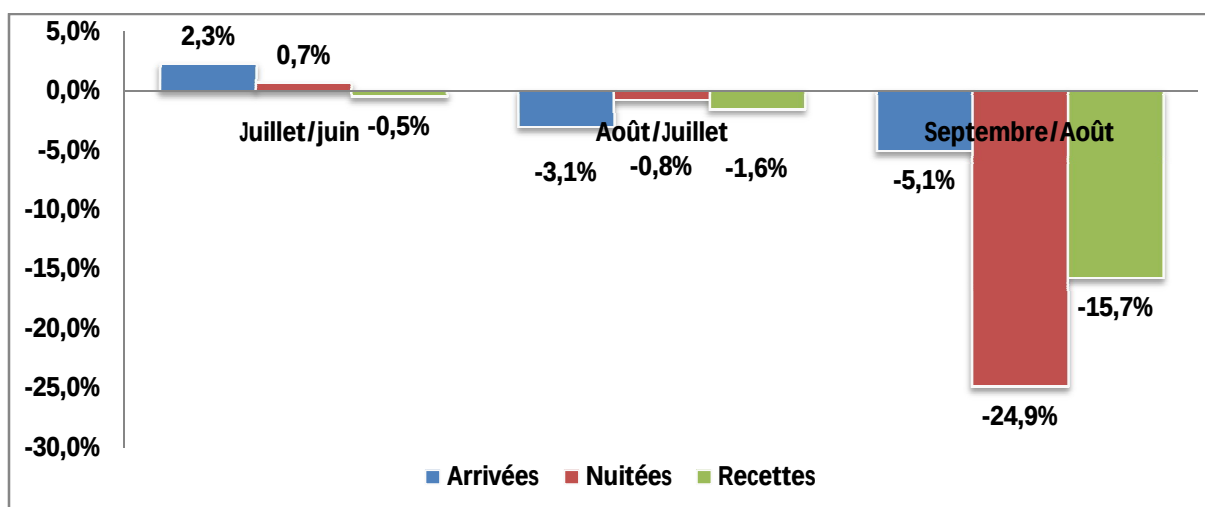
Graphique II : Variation trimestrielle des indicateurs hôteliers



Le recul des indicateurs hôteliers a été progressif au cours des différents mois du troisième trimestre 2015 pour atteindre un niveau de - 5,1% des arrivées touristiques au mois de septembre 2015 par rapport à celles du mois d'août. Les nuitées et les recettes du mois de septembre ont connu cette même tendance baissière avec - 24,9% des nuitées et - 15,7% pour les recettes.

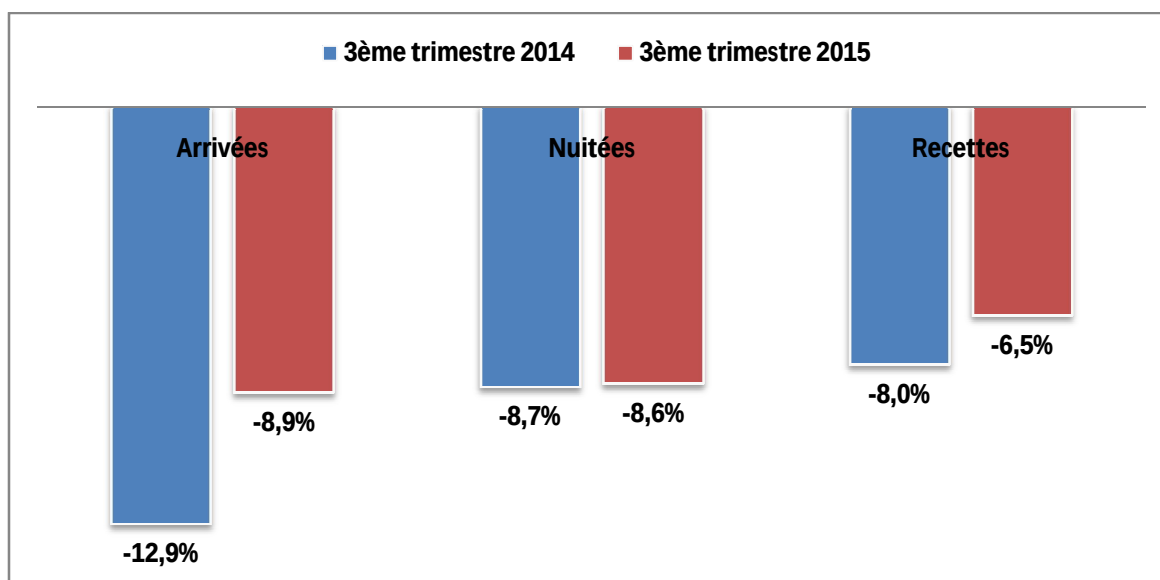
Cette baisse significative des indicateurs touristiques au mois de septembre 2015 est consécutive à la crise politico-militaire évoquée plus haut.

Graphique III : Variation mensuelle des indicateurs hôteliers



Au niveau de la comparaison de trimestres de deux (02) années différentes, l'on constate que le troisième trimestre 2015 présente la même tendance que celle de l'année 2014. Les indicateurs hôteliers sont tous en baisse en cette période de l'année.

Graphique IV : Variations des indicateurs hôteliers du 3ème trimestre de 2015 et du 3ème trimestre de 2014



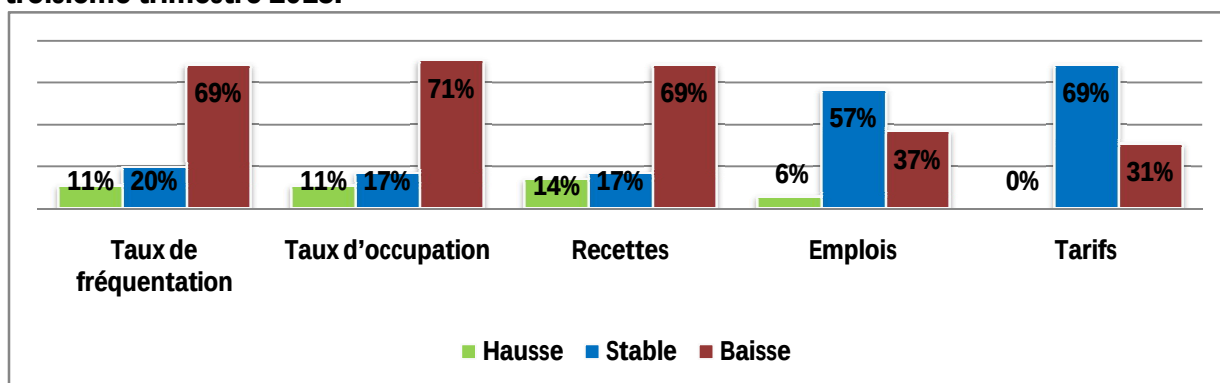
2- Opinions des professionnels

Après l'amélioration du climat des affaires constatée au premier et au deuxième trimestre 2015, celui-ci s'est considérablement détérioré au troisième trimestre 2015 suite à une mauvaise note surtout du tourisme récepteur au mois de septembre. Nombreux sont donc les acteurs du tourisme, soit un taux de 71%, qui estiment que le climat des affaires s'est dégradé au cours du troisième trimestre 2015. Un taux de 15% d'entre eux juge que ce climat est resté inchangé et seul 14% de ces professionnels ont constaté une amélioration du niveau général de leurs activités.

S'agissant de l'activité d'hébergement, 77% des hôteliers estiment que cette activité au troisième trimestre 2015 est en net recul par rapport au deuxième trimestre 2015. Sur la même période, 6% juge qu'elle est en hausse et 17% trouve qu'elle est stable.

L'avis de ces professionnels par rapport aux indicateurs de performance hôteliers est présenté dans le graphique suivant :

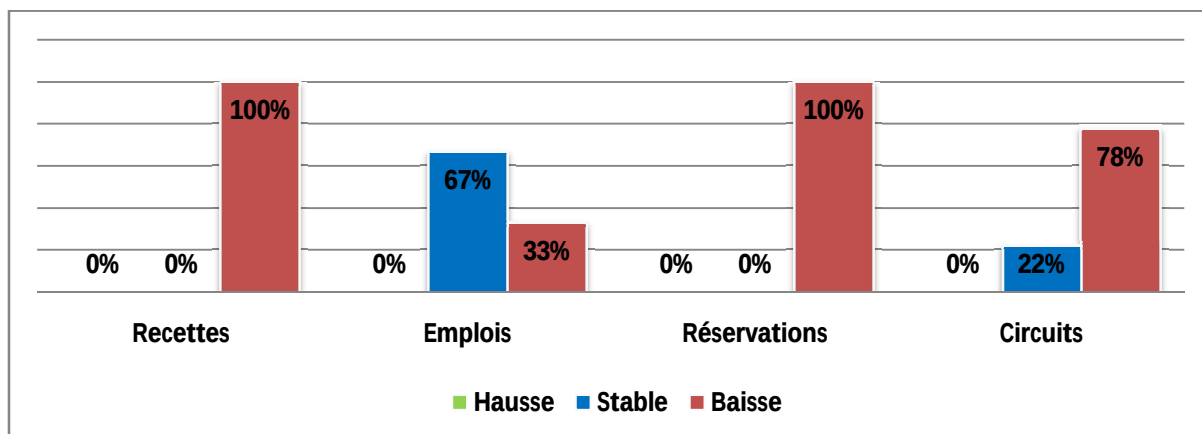
Graphique V : Avis des hôteliers sur l'évolution des indicateurs de performance hôteliers au troisième trimestre 2015.



Concernant le climat des affaires dans le sous-secteur voyage, les professionnels sont unanimes quant à leur évolution. Tous, sans exception estiment qu'il s'est considérablement détérioré au troisième trimestre 2015. Cette situation a impacté négativement le volume de leurs activités en cette période.

L'avis des professionnels sur les indicateurs de performance du sous-secteur voyage est représenté par le graphique suivant :

Graphique VI : Avis des professionnels sur l'évolution des indicateurs de performance des AVT au troisième trimestre 2015.



III- Perspectives pour le quatrième trimestre 2015

Le tourisme burkinabè a traversé une période de turbulence au troisième trimestre 2015. Nombreux sont les professionnels du secteur qui estiment que les effets de cette crise retentiront négativement sur les activités touristiques au quatrième trimestre 2015. Néanmoins la sortie de cette période autorise l'espoir d'une légère reprise de l'activité touristique dans son ensemble au quatrième trimestre 2015.

Ainsi, 36% des promoteurs hôteliers conjecturent une légère reprise des activités d'hébergement au quatrième trimestre. Ils fondent leur espoir sur la bonne tenue des élections prévues pour se tenir en fin novembre 2015. A ceux-ci, s'ajoute une proportion de 38% qui estime que la situation financière des ETH restera inchangée. Quant au reste des promoteurs hôteliers, soit une proportion de 26%, ils entrevoient la poursuite de la dégradation du climat des affaires au quatrième trimestre 2015.

Relativement au climat des affaires dans le sous-secteur voyage, les professionnels, dans leur grande majorité, présagent une situation peu reluisante. En effet, seul 11% d'entre eux entrevoient une légère hausse du volume de leurs activités au quatrième trimestre 2015. Une proportion de 56% estime que la situation financière de leurs entreprises au quatrième trimestre 2015 ne sera guère point différente de celle du troisième trimestre 2015. Le reste des professionnels, soit une proportion de 33%, conjecturent une détérioration du climat des affaires en cette période à venir.

IV- ZOOM sur les chiffres clés du tourisme en 2014

Au Burkina Faso, les arrivées de touristes au niveau des ETH sont évaluées à 486 415 en 2014, soit une baisse de 3,9% par rapport à 2013. Le tourisme récepteur enregistre au total 191 102 arrivées. Ce type de tourisme a connu un recul de 12,3% par rapport à l'année 2013. Quant au nombre de touristes résidents, il s'élève à 295 313, soit une hausse de 2,3% par rapport à l'année 2013. Cette croissance du tourisme interne a connu un ralentissement avec une perte de 15,2 points de pourcentage par rapport à la période passée.

Ces arrivées ont occasionné 1 013 347 nuitées parmi lesquelles l'on comptabilise 543 724 nuitées pour le tourisme récepteur. Cela correspond à une baisse de 22,0% des nuitées des visiteurs internationaux dans le pays par rapport à l'année 2013. Les nuitées du tourisme interne s'élèvent à 469 713, soit une hausse de 8,3% par rapport à l'année 2013.

Les arrivées touristiques à l'aéroport international de Ouagadougou, quant à elles sont passées de 108 267 en 2013 à 102 448 en 2014, soit une baisse de 5,3%.

Concernant le nombre des circuits et excursions au niveau des AVT, il a connu une régression en 2014. Ce nombre est ainsi passé de 118 en 2013 à 69 en 2014, soit une baisse de 41,5%.

Cette contre-performance du secteur du tourisme pourrait s'expliquer par les conséquences de la maladie à virus Ebola qui sévissait en Afrique de l'Ouest durant toute la période. En effet, elle a entraîné l'annulation de nombreux événements d'envergure internationale qui devraient se tenir dans le pays pendant l'année 2014. En plus de cela, la crise sociopolitique, qu'a connue le pays au troisième trimestre de l'année, a contribué à accentuer la baisse de l'activité touristique. Les problèmes sécuritaires dans la sous région ont aussi eu un impact négatif sur l'activité touristique dans son ensemble.

Tableau II : Indicateurs physiques du tourisme de 2014

Indicateurs	Réalisations 2014	Variation par rapport à 2013 (en %)
Demande touristique en unité		
Arrivées globales de touristes	486 415	-3,9
Arrivées du tourisme récepteur	191 102	-12,3
Arrivées du tourisme interne	295 313	2,3
Nuitées globales	1 013 437	-10,3
Nuitées du tourisme récepteur	543 724	-22,0
Nuitées du tourisme interne	469 713	8,3
Arrivées de touristes à l'aéroport	102 448	-5,3
Circuits inter-Etats	43	7,5

Circuits internes	26	-66,6
Excursions	nd	nd

Source : OBSTOUR, 2014

Les recettes du tourisme au niveau des ETH se sont élevées à 51 230,6 millions de FCFA en 2014, soit une baisse de 10,5% par rapport à 2013. La baisse est plus remarquable au niveau des ETH et l'organisation des circuits.

Tableau III : Recettes du tourisme de 2014 en millions de FCFA

Indicateurs	Réalisations 2014	Variation par rapport à 2013 (en %)
Recettes globales	64 423,5	-9,0
Recettes des ETH	51 230,6	-10,5
Chiffre d'affaires sur titres de transport	13 166,5	-2,2
Chiffre d'affaires sur circuits et excursions	26,3	-76,7

Source : OBSTOUR, 2014

Au niveau des indices de performances, les taux d'occupation et de fréquentation ont connu respectivement une baisse de 30,1% et 28,2% comparativement à l'année précédente. Quant à la durée moyenne de séjour, elle a connu une augmentation de 5,4% par rapport à l'année 2013. Concernant la dépense moyenne journalière, elle est passée de 50 464 FCFA en 2013 à 50 551 en 2014.

Tableau IV : Indices de performance des ETH de 2014

Indicateurs	Réalisations 2014	Variation par rapport à 2013 (en %)
Taux d'occupation (en %)	32,6	-30,1
Durée moyenne de séjour (en nuitées)	2,0	5,4
Taux de fréquentation (en %)	18,7	-28,2
Dépense moyenne journalière (en FCFA)	50 551	0,1

Source : OBSTOUR, 2014

V- Tourisme infos veille

1- Evènements du troisième trimestre de 2015

Le troisième trimestre de l'année 2015 n'a pas connu d'évènements d'envergure internationale.

2- Evènements à venir

7^{ème} édition du Festival des Arts de la Rue (FAR) « Rendez vous chez nous » se tiendra du 06 au 21 février 2016 dans les villes de Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Boromo et Komsilga.

4^{ème} édition Forum ouest-africain de développement des entreprises (AFRICALLIA 2016) se tiendra du 24 au 26 février 2016 à Ouagadougou. Ce forum vise à développer les courants d'affaires entre les entreprises de l'Afrique de l'Ouest et celles du reste du monde envisage de regrouper à Ouagadougou environ 400 entreprises de 20 pays du monde.

13^{ème} édition du Festival International des Masques et des Arts (FESTIMA) se tiendra à Dédougou du 27 février au 05 mars 2016 sous le thème « créer les infrastructures de sauvegarde du masque ».

18^{ème} édition de la Semaine Nationale de la Culture prévue du 26 mars au 02 avril 2016 se tiendra à Bobo Dioulasso sous le thème « culture et cohésion nationale ».

VI- Informations et suggestions

1- Informations sur le Fonds de Développement Culturel et Touristique

Le Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) a été créé par décret au conseil des ministres du 14 octobre 2015. Il a pour mission principale d'offrir aux secteurs culturels et touristiques burkinabè, un accompagnement financier pour assurer le développement des industries culturelles et touristiques. Il offre également un accompagnement technique. Le Fonds aura pour activité principale le financement des projets de développement de la culture et du tourisme

Les principales activités du Fonds sont :

- **l'octroi de crédits aux projets des opérateurs culturels et touristiques**, sous forme de crédits directs et d'avances sur recettes, remboursables selon des modalités spécifiques aux différentes filières ;
- **l'apport de subventions aux projets culturels et touristiques** visant les projets non marchands ;
- **l'apport de garanties** en vue de faciliter l'accès des opérateurs culturels et touristiques aux financements bancaires ;
- **l'appui au renforcement des capacités des opérateurs culturels et touristiques** aussi bien sur les métiers techniques que sur la dimension managériale et marketing ;
- **la collecte et la diffusion d'informations sur les industries culturelles et touristiques**, en vue de rendre disponible les informations statistiques, faciliter l'accès aux opportunités d'affaires et ouvrir les partenariats nationaux et internationaux.

Les bénéficiaires du FDCT

Il y a deux catégories d'acteurs qui bénéficient des services du Fonds. Les bénéficiaires directs sont :

- les entreprises culturelles et touristiques,
- les associations et coopératives culturelles et touristiques légalement constituées ;
- l'Administration culturelle et touristique.

Les bénéficiaires indirects sont :

- les créateurs et les visiteurs,
- l'Etat,
- les Collectivités territoriales,
- et les populations.

Les critères d'allocation

*** Les filières éligibles**

Les filières devant bénéficier de l'intervention du Fonds sont celles relevant des secteurs de la culture et du tourisme.

Au niveau de la culture, les filières éligibles au guichet industries culturelles sont les suivantes :

- la musique (Disque et spectacle) ;
- le cinéma et l'audiovisuel ;
- le livre et presse ;
- les arts visuels ;
- les arts de la scène ;
- le patrimoine culturel (matériel et immatériel) ;
- les métiers d'art ;
- la mode et le design ;
- le tourisme culturel ;
- les technologies de l'Information et de la communication (Logiciel et multimédia) ;

En ce qui concerne le tourisme, les projets du guichet industries touristiques doivent concerner les filières suivantes :

- l'hébergement touristique ;
- la restauration touristique ;
- le transport touristique ;
- le tour operating et l'équipement des agences de voyage et de tourisme ;
- la chasse et la vision,
- le guidage ;
- l'aménagement de sites ;
- l'attraction et l'animation touristiques.

*** Les acteurs éligibles**

Les bénéficiaires doivent être des :

- entreprises culturelles et touristiques, légalement constituées ;
- associations culturelles et touristiques, légalement constituées ;
- coopératives culturelles et touristiques, légalement constituées ;
- administration culturelle et touristique.

Les modalités d'accès au crédit

*** Les conditions d'éligibilité**

Les bénéficiaires du crédit sont exclusivement des entreprises culturelles et touristiques à but lucratif légalement constituées, remplissant les conditions ci-après :

- être une entreprise légalement constituée (entreprise à but lucratif, organisme à but non lucratif, coopérative, consortium ou société);
- avoir son siège au Burkina Faso et démontrer que le contrôle effectif de l'entreprise est majoritairement détenu par des personnes domiciliées au Burkina Faso. On entend par siège l'endroit où se situe le centre de décision et où s'exerce la direction véritable de l'entreprise ;
- être à jour vis-à-vis de la réglementation en vigueur dans sa filière ;
- être à jour vis-à-vis de la réglementation fiscale et sociale ;
- avoir un an d'existence au moins et mener des activités dans le domaine de la culture ou du tourisme, ou œuvrer dans des créneaux nouveaux et sans concurrence ;
- posséder les ressources humaines et financières nécessaires pour respecter toutes ses obligations financières, notamment le remboursement du prêt demandé, selon les conditions déterminées par le Fonds.

2- Suggestions aux opérateurs culturels et touristiques

Le FDCT est une aubaine pour les entreprises culturelles et touristiques. Son opérationnalisation permettra de booster l'investissement dans les deux secteurs. Les entreprises sus-citées doivent se conformer à la réglementation en vigueur afin de bénéficier des avantages de ce Fonds. Il doit permettre d'améliorer la gestion des entreprises des deux secteurs. Cela passe par des formations à l'endroit des acteurs qui doivent être axées sur :

- ✓ le management des entreprises et des associations ;
- ✓ le montage financier ;
- ✓ la stratégie marketing et commercialisation des produits touristiques et culturelles ;
- ✓ la stratégie de négociation des contrats ;
- ✓ le montage de plans d'affaires.

Ce fonds vient en complément du système financier actuel afin d'offrir aux acteurs touristiques et culturels des produits financiers adaptés à leurs besoins et qui tiennent compte de la spécificité de leur activité. Pour que ce fonds soit pérenne, les acteurs doivent l'accompagner en respectant les délais de remboursement des crédits contractés.

Afin d'impulser la création d'entreprises professionnelles et durables dans les deux secteurs, ce Fonds s'adresse aussi aux jeunes dans les écoles de formation culturelle et touristique. A cet effet, chaque impétrant doit être muni d'un plan d'affaires bien monté et qui pourrait faire l'objet d'une recherche de financement auprès du Fonds et des autres institutions financières.

Sources du Baromètre : Sondage, Bases de données de l'OBSTOUR et de la DGT, lefaso.net, Textes du FDCT.

IMPORTANT :

Selon l'article 22 du décret N°2004 349/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD du 13 Août 2004, tous les exploitants des établissements touristiques d'hébergement sont tenus dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la fin de chaque mois de communiquer à l'administration nationale du tourisme, toutes informations notamment statistiques liées à leur établissement. Toute infraction à cet article sera passible d'une amende de 50 000 f CFA à 100 000 f CFA.

Selon l'article 8 du décret n°2004-350/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD du 13 août 2004 les Agences de voyage et de tourisme, afin de valider chaque année leur licence sont obligés de transmettre avec accusé de réception à l'Administration nationale du tourisme un rapport trimestriel d'activités comportant notamment, le nombre de circuits réalisés, les destinations, le volume de ventes et d'émission de titres de transport et les difficultés rencontrées.

ARRETE N°2015 - 0149 /MCT/SG/DGT

portant publication de la liste officielle des établissements touristiques d'hébergement agréés au Burkina Faso.

LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DU TOURISME,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la transition ;
- Vu** le Décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le Décret n°2015-892/PRES-TRANS/PM du 19 juillet 2015 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu** le Décret n°2015-145/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 09 février 2015 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu** le Décret n°2013-404/PRES/PM/SGG-CM du 23 mai 2013 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu** le Décret n°2013-787/PRES/PM/MCT du 24 septembre 2013 portant organisation du Ministère de la Culture et du Tourisme ;
- Vu** la Loi n°058-2003/AN du 22 octobre 2003 relative aux établissements de tourisme et à la promotion touristique au Burkina Faso ;
- Vu** le Décret n°2004-349/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD du 13 août 2004 portant réglementation de la construction, de la transformation, de l'aménagement, du classement et de l'exploitation des établissements touristiques d'hébergement ;
- Vu** le Décret n°2009-776/PRES/PM/MCTC/MEF du 15 octobre 2009 portant adoption du document de Politique nationale du tourisme ;
- Vu** le Décret n°2009-777/PRES/PM/MCTC/MEF du 15 octobre 2009 portant adoption du Plan d'actions du document de Politique nationale du tourisme ;
- Vu** la lettre circulaire N°2014-003/PM/CAB du 16 janvier 2014 du Premier Ministère relative à l'attribution des marchés publics relatifs à l'hôtellerie, la restauration et au tourisme ;
- Sur** proposition du Directeur Général du Tourisme ;

ARRETE

Article 1 :

En application des dispositions de la Loi n°058-2003/AN du 22 octobre 2003 relative aux établissements de tourisme et à la promotion touristique au Burkina Faso, les établissements d'hébergement dont les noms suivent sont agréés :

N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	CATEGORIE	LOCALITE	NOM DU GERANT	Référence Autorisation d'exploiter	ADRESSE
REGION DU CENTRE						
1	LAÏCO HOTEL OUAGA 2000	5 étoiles	Ouagadougou	Mr DEMARCHI Pascal	Arrêté N°2006-500/MCAT/SG/DITHAC du 14/03/2006	BP 1603 Ouaga 01/ Tél : 25499800
2	JOLY HOTEL	4 étoiles	Ouagadougou	Mme OHENE A. Miriam Amanda	Arrêté N°2013-041/MCT/SG/DGT du 07/06/2013	BP 6149 Ouaga 01/ Tel : 25376257
3	AZALAÏ HOTEL INDEPENDANCE	4 étoiles	Ouagadougou	Mr Samuel DEGNY	Raabo N° AN IV-0030/CNR/MET/DTH du 21/11/1986	BP 127 Ouaga 01/ Tel : 25306060
4	SPLENDIDE HOTEL	4 étoiles	Ouagadougou	Mr ZONGO Y. Emmanuel	Arrêté N°2005-241/MCAT/SG/DITHAC du 08/04/2005	BP 1715 Ouaga 01/ Tél : 25317278
5	HOTEL SILMANDE	4 étoiles	Ouagadougou	Mr BOUCHEREAU G. Roland Christian	Arrêté N°2015-004/MCT/SG/DGT du 13/01/2015	BP 4733 Ouaga 01/ Tél : 25356005
6	RESIDENCE HOTELIERE NEBILMA	3 étoiles	Ouagadougou	Mme BASSOLE/TAPSOBA Jeanne	Arrêté N°2010-007/MCTC/SG/DGT du 07/02/2010	BP 4524 Ouaga 01 Tél : 25340039
7	HOTEL PACIFIC	3 étoiles	Ouagadougou	Mr ZOUNGRANA Alfred	Arrêté N°2004-381/MCAT/SG/DITHAC du 21/05/2004	BP 5818 Ouaga 01/ Tél : 25313037
8	RELAX HOTEL	3 étoiles	Ouagadougou	Mr YAMEOGO Salif	Arrêté N°91-49/MET/SG/DATH du 27/09/1991	BP 567 Ouaga 01/ Tél : 25313233
9	HOTEL AMISO	3 étoiles	Ouagadougou	Mr TOE John Robert	Arrêté N°99-000065/MTT/SG/DTH du 15/09/1999	BP 1363 Ouaga 01/ Tél : 25308674
10	EXCELLENCE HOTEL	3 étoiles	Ouagadougou	Mr KONE Mathias	Arrêté N°2007-010/MCAT/SG/DRST du 19/02/2007	BP 5544 Ouaga 02/ Tél : 25300084
11	RESIDENCE ALICE	3 étoiles	Ouagadougou	Mr KARAMBIRI Marie Josué	Arrêté N°2001-000058/MTT/SG/DTH du 24/04/2001	BP 6011 Ouaga 05/ Tél : 25372381
12	HOTEL SORITEL	3 étoiles	Ouagadougou	Mr BALIMA Soré	Arrêté N°2003-802/MCAT/SG/DITHAC du 21/11/2003	Tél : 25330478
13	HOTEL PALM BEACH I	3 étoiles	Ouagadougou	Mr OUEDRAOGO Saïdou	Arrêté N°2009-017/MCTC/SG/DGT du 9 février 2009	BP 5557 Ouaga 01/ Tél : 25310991
14	RAN HOTEL SOMKETA	3 étoiles	Ouagadougou	Mr MASSIERA Albert	Arrêté N°2008-017/MCTC/SG/DRST du 27/03/2008	BP 1808 Ouaga 01/ Tél : 25306106
15	DRAGON HOTEL	3 étoiles	Ouagadougou	Mr GU Junteng	Arrêté N°2012-011/MCT/SG/DGT du 03/12/2012	BP 4884 Ouaga 01/ Tél : 25310788
16	HOTEL YIBI	2 étoiles	Ouagadougou	Mr CONGO Aly Sabri	Arrêté N°2010-087/MCTC/SG/DGT du 19/08/2010	BP 1014 Ouaga 01/ Tél: 25307323
17	HOTEL LES PALMIERS	2 étoiles	Ouagadougou	Mr VICTORIN Christophe	Arrêté N°2010-098/MCTC/SG/DGT du 16/12/2010	BP 6878 Ouaga 01/ Tél : 25333330
18	HOTEL BANGRIN	2 étoiles	Ouagadougou	Mr SAWADOGO Mahama	Arrêté N°2002-757/MCAT/SG/DITHAC du 23/12/2002	BP 436 Ouaga 11/ Tél : 25308980
19	HOTEL PALM BEACH II (ANNEXE)	2 étoiles	Ouagadougou	Mr OUEDRAOGO Saïdou	Arrêté N°2003-621/MCAT/SG/DITHAC du 08/09/2003	BP 5557 Ouaga 01/ Tél : 25308774

20	RESIDENCE LA PALMERAIE	2 étoiles	Ouagadougou	Mr NAKOU S. Benjamin	Arrêté N°2005-344/MCAT/SG/DITHAC du 10/11/2005	Tél : 25304890
21	HOTEL NAZEMSE	2 étoiles	Ouagadougou	Mr OUEDRAOGO Georges	Arrêté N°2005-538/MCAT/SG/DITHAC du 22-07-2005	BP 2397 Ouaga 01/ Tél : 25335328
22	HOTEL CONTINENTAL BURKINA	2 étoiles	Ouagadougou	Mr BARGO Omar	Raabo N°AN VIII-039/FP/MET/SG/DATH du 16/05/1991	BP 3593 Ouaga 01/ Tél : 25308636
23	ELITE HOTEL	1 étoile	Ouagadougou	Mr OUALBEOGO Nagoukonba	Arrêté N°2009-022/MCTC/SG/DGT du 28/12/2009	BP 8440 Ouaga 01/ Tél: 25310463
24	AUBERGE DE PARIS	1 étoile	Nioko I	Mr GUEBRE Harouna	Arrêté N°2006-520/MCAT/SG/DITHAC du 20/09/2006	BP 5285 Ouaga 01/ Tél : 25484181
25	HOTEL RICARDO	1 étoile	Ouagadougou	Mme RICHARD Julia	Arrêté N°80-008/MET/ONT du 15-07-1980	BP 439 Ouaga 01/ Tél : 25307072
26	AUBERGE LA BELLE ETOILE	1 étoile	Ouagadougou	Mr SEGUEDA Larba D. Claude	Arrêté N°2012-062/MCT/SG/DGT du 06/07/2012	Tél : 25371372
27	HOTEL KOULOUBA	1 étoile	Ouagadougou	Mr NASSAR Nassar	Arrêté N°2004-819/MCAT/SG/DITHAC du 19/10/2004	BP 88 Ouaga 01/ Tél : 25304044
28	AUBERGE LA ROSE DES SABLES	1 étoile	Ouagadougou	Mme DABIRE Béatrice	Arrêté N°99-000051/MTT/SG/DTH du 12/07/1999	BP 2338 Ouaga 01/ Tél : 25313014
29	HOTEL BELLE VUE	1 étoile	Ouagadougou	Mr OUEDRAOGO H. Désiré	Raabo N° VII-014/FP/MET/SG/DGTH/DL du 16/01/1990	BP 71 Ouaga 01/ Tél : 25311032
30	HOTEL DELWENDE	1 étoile	Ouagadougou	Mr DIALLO Madi	Arrêté N°2002-249/MCAT/SG/DGTH du 17/07/2002	BP 570 Ouaga 01/ Tél : 25308757
31	AUBERGE MILLAMAC GUESTHOUSE	1 étoile	Ouagadougou	Mme LOMPO Chantal	Arrêté N°2004-387/MCAT/SG/DITHAC du 24/05/2004	10 BP 772 Ouaga/ Tél : 25374352
32	HOTEL RIVIERA MAM JOLY	1 étoile	Ouagadougou	Mr CONGO Saïdou	Arrêté N°0009/MET/DTH du 08-05-1984	BP 410 Ouaga 01
33	RESIDENCE TANG ZUGU	1 étoile	Ouagadougou	Mr BAGAYAN Adama	Arrêté N°2006-403/MCAT/SG/DITHAC du 05/05/2006	BP 1014 Ouaga 01/ Tél : 25330536
34	PRINCESS YENNEGA LODGE	1 étoile	Ouagadougou	Mme Martine CLEMENT	Arrêté N°2012-042/MCT/SG/DGT du 24/05/2012	BP 85 Ouaga 01/ Tél : 25306316
35	OUAGA BEACH	1 étoile	Ouagadougou	Mme IMA/OUEDRAOGO Hadé Jeanne	Arrêté N°2011-057/MCT/SG/DGT du 20/10/2011	Tél : 25374536
36	RESIDENCE ANAEL	1 étoile	Ouagadougou	Mr BAGAYAN Adaman	Arrêté N°2006-768/MCAT/SG/DITHAC du 13/12/2006	BP 1014 Ouaga 01/ Tél : 25330536
37	HOTEL DES CONFERENCES OUIIND-YIDE	1 étoile	Ouagadougou	Mr YAMEOGO B. Samuel	Arrêté N°2009-055/MCTC/SG/DGT du 20/05/2009	BP 3626 Ouaga 01/ Tél : 25365083
38	AUBERGE LES BOUGAINVILLIERS	1 étoile	Koubri	Mr MOUGEOT Denis	Arrêté N°2004-555/MCAT/SG/DITHAC du 12/07/2004	Tél : 70090069
39	RESIDENCE LES RAMEAUX	1 étoile	Ouagadougou	Mme ILBOUDO/SINARE Sandrine	Arrêté N°2012-005/MCT/CAB/DGT du 04/02/2012	06 BP 9081 Ouaga 01/

						Tél : 78832350
40	ROYAL BEACH HOTEL	Non classé	Ouagadougou	Mr OUEDRAOGO Saidou	Arrêté N°2014-060/MCT/SG/DGT du 21/05/2014	BP 3097 Ouaga 01/ Tél : 25316839
41	AUBERGE WINDIGA	Non classé	Ouagadougou	Mr ZOUNGRANA Albert	Arrêté N°2003-490/MCAT/SG/DITHAC du 09/07/2003	BP 3733 Ouaga 01/ Tél : 25315624
42	AUBERGE LES ROUTIERS	Non classé	Ouagadougou	Mr OUEDRAOGO Barthélémy	Arrêté N°2004-897/MCAT/SG/DITHAC du 10/11/2004	BP 4815 Ouaga 01/ Tél : 25364090
43	PENSION LE MELINA	Non classé	Ouagadougou	Mme GUINGANE/SANON J. Alice	Arrêté N°2014-034/MCT/SG/DGT du 10/04/2014	Tél : 25361368
44	AUBERGE LE PALAIS	Non classé	Ouagadougou	Mr PICASSO Martin	Arrêté N°2004-896/MCAT/SG/DITHAC du 10/11/2004	BP 202 Ouaga 12/ Tél : 25461289
45	LONDON HOTEL	Non classé	Ouagadougou	Mr TIENDREBEOGO Seydou Raouf	Arrêté N°055/MCTC/SG/DGT du 14-10-2008	Tél : 25349510
46	HOTEL DES MAIRES	Non classé	Ouagadougou	Mr KABORE Tambi	Arrêté N°2013-042/MCT/SG/DGT du 07/06/2013	Tél : 25382328
47	HOTEL SANA	Non classé	Ouagadougou	Mr NOMBRE Issa	Arrêté N°2001-000008/MTT/SG/DTH du 23/01/2001	BP 8077 Ouaga 04/ Tél : 25341286
48	HOTEL BAASNEERE	Non classé	Ouagadougou	Mr NIKIEMA Victor	Arrêté N°97-000016/MTT/SG/DTH du 30/04/1997	BP 2679 Ouaga 01/ Tél : 78593254
49	HOTEL DON CAMILLO II	Non classé	Ouagadougou	Mr KARAMBIRI Fassano	Raabo N°AN VI-047/FP/MET/DGTH/DL du 11/04/1989	Tél : 25342782
50	AUBERGE SONG TAABA	Non classé	Ouagadougou	Mr SIMBRE Salif	Arrêté N°2005-887/MCAT/SG/DITHAC du 15/11/2005	BP 5027 Ouaga 01/ Tél : 25346570
51	RESIDENCE LA CONCORDE	Non classé	Ouagadougou	Mme KABORE /OUEDRAOGO Mariam	Arrêté N°2010-018/MCTC/SG/DGT du 14/05/2010	Tél : 25376171/70613332
52	HOTEL ZOODO PLUS	Non classé	Ouagadougou	Mr TIEMTORE T. Barthélémy	Arrêté N°2013-060/MCT/SG/DGT du 24/07/2013	Tél : 25363743
53	HOTEL YENNENGA	Non classé	Ouagadougou	Mr SAWADOGO Omar	Arrêté N°2001-000041/MTT/MDPT/SG/DTH du 16/03/2001	BP 3121 OUAGA 01/ Tél : 25307337
54	HOTEL WEND KUUNI	Non classé	Ouagadougou	Mr KABORE Issiaka	Arrêté N°84-001/MET/DTH du 23/01/1984	BP 6356 Ouaga 01
55	PENSION SARAH	Non classé	Ouagadougou	Mr BAMBARA Jacob	Arrêté N°000082/MTT/SG/DTH du 28/10/1998	BP 1933 Ouaga 01/ Tél : 25381449
56	HOTEL YAMBA	Non classé	Ouagadougou	Mme OUIYA Béatrice	Arrêté N°2001-000085/MTT/SG/DTH du 21/06/2001	BP 890 Ouaga 01/ Tél : 25312526
57	HOTEL LE PROVENCE	Non classé	Ouagadougou	Mr OUEDRAOGO Mahamadi	Raabo N°AN VI-005/FP/MET/SG/DGTH/DL du 11/10/1988	Tél : 25308980
58	PAVILLON VERT	Non	Ouagadougou	Mme GUILLAUME	Arrêté N°2001-000052/MTT/SG/DTH	BP 4715 Ouaga 01/

		classé		Adéline	du 06/04/2001	Tél : 25310611
59	RESIDENCE GAL YAM	Non classé	Ouagadougou	Mme OUEDRAOGO Sylviane	Arrêté N°2011-002/MCTF/SG/DGT du 21/01/2011	Tél : 25461694
60	HOTEL ZAMDOOGO ANNEXE	Non classé	Ouagadougou	Mr OUEDRAOGO Barthélémy	Arrêté N°2004-899/MCAT/SG/DITHAC du 10/11/2004	BP 4815 Ouaga 01/ Tél : 25363743
61	RESIDENCE LE KARITE BLEU	Non classé	Ouagadougou	Mme BERT Marianne	Arrêté N°2004-515/MCAT/SG/DITHAC du 30/06/2004	BP 9891 Ouaga 06/ Tél : 25369046
62	HOTEL LES OLIVIERS	Non classé	Ouagadougou	Mr ZONGO Saturnin	Arrêté N°054/MCTC/SG/DGT du 14/10/2008	Tél : 25302495
63	AUBERGE ZZ	Non classé	Ouagadougou	Mr DABIRE Louissien	Arrêté N°2000-000020/MTT/SG/DTH du 11/02/2000	BP 6397 Ouaga 05/ Tél : 25386251
64	HOTEL PRESIDENT	Non classé	Ouagadougou	Mr TIENDREBEOGO Jean Claude	Arrêté N°2012-066/MCT/SG/DGT du 06/07/2012	Tél : 25417670
65	FASO HOTEL	Non classé	Ouagadougou	Mr SANA Issaka	Arrêté N°2015-138/MCT/SG/DGT du 23/07/2015	BP 528 Ouaga 01 Tél : 25330789/90 78308702
66	IHSANE HOTEL	Non classé	Ouagadougou	Mme TIENDREBEOGO Gisèle	Arrêté N°2011-005/MCTF/SG/DGT du 01/03/2011	Ex secteur N°17, Ouagadougou
67	HOTEL MINA	Non classé	Ouagadougou	Mme KANKO Christèle	Arrêté N°2015-091/MCT/SG/DGT du 21/05/2015	Ex secteur N° 12 Ouagadougou
68	AUBERGE DE GOUNGHIN	Non classé	Ouagadougou	Mr MOUKARZEL Joseph	Arrêté N°2009-064/MCTC/SG/DGT du 31/12/2009	Ex-secteur N°08, Ouagadougou
69	VILLA YIRI SUMA	Non classé	Ouagadougou	Mr HUMBERT Lucien Paul Achille	Arrêté N°2014-0117/MCT/SG/DGT du 15/09/2014	Tél : 25305482
70	MAISON D'HOTES LES MAISONS DE SOPHIE	Non classé	Ouagadougou	Mme RAPPALINO Maria Laura	Arrêté N°2014-099/MCT/SG/DGT du 01/08/2014	Tél : 78517464
71	HOTEL TIMBILA	Non classé	Pabré	Mr ILBOUDO Mahamoudou	Arrêté N°2011-051/MCT/CAB du 14/09/2011	Tél : 25319527
72	AUBERGE QUOTIDIEN EN BANLIEUE	Non classé	Saaba	Mr NIKIEMA S. Jean B.	Arrêté N°2007-061/MCAT/SG/DRST du 16/05/2007	Tél : 25484123
REGION DES HAUTS BASSINS						
73	HOTEL RELAX	3 étoiles	Bobo Dioulasso	Mr YAMEOGO Issa	Arrêté N° AN VI-015/FP/MET/SG/DGTH/DL du 29-10-1988	Tél : 20972227/70394621
74	RAN HOTEL SOMKETA	3 étoiles	Bobo Dioulasso	Mr OUATTARA Koyani	Arrêté N°2004-320/MCAT/SG/DITHAC du 04/05/2004	Tél : 20972749/70235435
75	HOTEL PRESTIGE	2 étoiles	Orodara	Mr TRAORE Yaya	Arrêté N°2005-888/MCAT/SG/DITHAC du 15-10-2005	Tél : 20995016
76	SELECT HOTEL	1 étoile	Bobo Dioulasso	Mr DABIRE Tabie	Arrêté N°2004-708/MCAT/SG/DITHAC du 06/09/2004	Tél : 20984252/76609790
77	ENTENTE HOTEL	1 étoile	Bobo	Mme KANDO	Arrêté N°2010-027/MCTC/SG/DGT du	Tél :

			Dioulasso	Marguerite	03/06/2010	20971205/70328230
78	HOTEL DIYANAN	Non classé	Bobo Dioulasso	Mr BAYILOU Boubié	Arrêté N°97-000017/MTT/SG/DTH du 30/04/1997	Tél : 20970769/70523520
79	HOTEL TERIA	Non classé	Bobo Dioulasso	Mr TRAORE Oumar	Arrêté N°94-002/MET/SG/DGATH/DRC du 15/02/1994	Tél : 20971972
80	IBA INTERNATIONAL	Non classé	Bobo Dioulasso	Mme OUEDRAOGO Natacha	Arrêté N°2010-097/MCTC/SG/DGT du 14/12/2010	Tél : 20970965
81	HOTEL LA CONSOLATRICE	Non classé	Bobo Dioulasso	Mr COMPAORE S. Dominique	Arrêté N°2011-040/MCT/CAB du 17/08/2011	Tél : 20977650/70394654 /70088052
82	HOTEL DU BOULEVARD	Non classé	Bobo Dioulasso	Mr SANOU Drissa	Arrêté N°2000-000004/MTT/SG/DTH du 13/01/2000	Tél : 20970429/78805132
83	HOTEL WATINOMA	Non classé	Bobo Dioulasso	Mr KY Jean	Arrêté N°2003-755/MCAT/SG/DITHAC du 05/11/2003	Tél : 20972082/76037675
84	HOTEL HAMDALAYE	Non classé	Bobo Dioulasso	Mr OUEDRAOGO Issa	Arrêté N°2003-756/MCAT/SG/DITHAC du 05/11/2003	Tél : 20982287/70215143
85	AUBERGE LAFIA	Non classé	Bobo Dioulasso	Mr KINDA T. Jacques	Arrêté N°2003-650/MCAT/SG/DITHAC du 17/09/2003	Tél : 20976942/71608602
86	HOTEL LE PRINCE	Non classé	Bobo Dioulasso	Mr PASSOULE Boukary	Arrêté N°2003-801/MCAT/SG/DITHAC du 21/11/2003	Tél : 76468465
87	MAISON D'HOTES PARADISIO GNOGONYE YORO	Non classé	Bobo Dioulasso	Mr PITTALIS Giovanni Antonio	Arrêté N°2014-036/MCT/SG/DGT du 10/04/2014	Tél : 71663685
REGION DES CASCADES						
88	HOTEL CASCADES PALACE	3 étoiles	Banfora	Mme GHASSOUB Elias	Arrêté N°2009-016/MCTC/SG/DGT du 09/02/2009	Tél : 20912828/78332828
89	AUBERGE CALYPSO	Non classé	Banfora	Mme HOUITTE/KONE Assita	Arrêté N°088/MCTC/SG/DRST du 15/10/2007	BP 127 Banfora/ Tél : 20910229/70741483
90	HOTEL CANNE A SUCRE	Non classé	Banfora	Mme LECLERC/BATIONO L. Marth	Arrêté N°2010-103/MCTC/SG/DGT du 24/12/2010	Tél : 20910107
91	HOTEL LES RONIERS	Non classé	Banfora	Mme LECLERC/BATIONO Line Marth	Arrêté N°121/MCTC/SG/DRST du 20/12/2007	Tél : 20911516/76474796
92	HOTEL SOMANAGRE	Non classé	Niangologo	Mr TRAORE Abdoulaye	Arrêté N°2011-067/MCT/CAB/DGT du 21/12/2011	BP 43 Niangologo/ Tél : 20917115/70633651
REGION DU NORD						
93	HOTEL DE L'AMITIE	3 étoiles	Ouahigouya	Mr OUEDRAOGO T. Adama	Arrêté N°2003-727/MCAT/SG/DITHAC du 22/10/2003	BP 112 Ouahigouya/Tél: 40550521
94	HOTEL ZANNA	3 étoiles	Ouahigouya	Mr OUEDRAOGO S. Ali	Arrêté N°2009-034/MCTC/SG/DGT du 18/03/2009	Tél : 40553636

95	HOTEL LIBERTE	Non classé	Ouahigouya	Mr SAWADOGO Habibou	Arrêté N°98-000080/MTT/SG/DTH du 27/10/1998	Tél : 40 55 05 72
96	HOTEL TOYOKO	Non classé	Ouahigouya	Mr ZANNOU Samuel	Arrêté N°2001-038/MCT/CAB du 22/07/2011	BP 418 Ouahigouya
REGION DU SAHEL						
97	HOTEL KUIN-DENI	Non classé	Dori	Mme TRAORE Mariam	Arrêté N°2013-117/MCT/SG/DGT du 02/12/2013	Tél : 40460532
98	HOTEL OASIS DE DORI	Non classé	Dori	Mr TIROUDA Noufou	Arrêté N°2001-000061/MTT/SG/DTH du 27/04/2001	Tél : 40460600
99	SAHEL HEBERGEMENT	Non classé	Dori	Mr NADEMBEGA Justin	Arrêté N°2007-011/MCAT/SG/DRST du 19/02/2007	BP 135 Dori/ Tél : 40460704
100	AUBERGE POPULAIRE DE SEBBA	Non classé	Sebba	Mme KIEMDE Asséta	Arrêté N°2013-032/MCT/SG/DGT du 16/05/2013	Tél : 40468340
101	CAMPEMENT AOUNAF	Non classé	Oursi	Mr MOSARATA Abdoulahi	Arrêté N°120/MCTC/SG/DRST du 20/12/2007	Oursi (Province de l'Oudalan)
102	CAMPEMENT DE TIN HRASSAN	Non classé	Tin Akoff	Mr ROURE Jean Louis Marie	Arreté N°2009/MCTC/SG/DGT du 31/12/2009	Tin hrassan 2 (Province de l'Oudalan)
REGION DU CENTRE EST						
103	HOTEL DJAMOU	2 étoiles	Tenkodogo	Mr DIAO Issouf	Raabo N°AN VI-060/FP/MET/SG/DGTH/DL du 21/07/1989	Tél : 40710080
104	HOTEL LAAFI	1 étoile	Tenkodogo	Mr SEONI Sayouba	Arrêté N°99-000066/MTT/SG/DTH du 16/09/1999	Tél : 40710414
105	HOTEL LAAFI (annexe nouveau)	Non classé	Tenkodogo	Mr ZOUNGRANA Jean Jacques Evrard	Arrêté N°2014-082/MCT/SG/DGT du 08/07/2014	Tél : 40710414
106	HOTEL TIEBA	Non classé	Tenkodogo	Mr SORGHOU Daniel	Arrêté N°2014-04788/MCT/SG/DGT du 12/12/2014	Tél : 77537345
107	HOTEL DE L'UNITE	Non classé	Bittou	Mr SIONE Dieudonné	Arrêté N°99-000048/MTT/SG/DTH du 01/07/1999	Tél : 76591242
108	HOTEL FRONTALIA	Non classé	Bittou	Mr MONNE Inoussa	Raabo N°AN VI-044/FP/MET/SG/DGTH/DL du 07/04/1989	Tél : 70408098
109	HOTEL LA GRACE	Non classé	Bittou	Mr BATIAMA Jean	Arrêté N°2012-085/MCT/SG/DGT du 31/08/2012	Tél : 40714510/11
110	HOTEL WENDWOAGA	Non classé	Koupéla	Mr Kouraogo Jean	Arrêté N°2002-566/MCAT/SG/DITHAC du 06/11/2002	Tél : 70280213
111	HOTEL WHITE STONE	Non classé	Koupéla	Mr SAWADOGO Moussa Léopold	Arrêté N°2012-033/MCT/SG/DGT du 26/04/2012	Tél : 40700801/02
112	HOTEL KONYONG BAONGO	Non classé	Pouytenga	Mr VEBAMBA Omer Raogo	Arrêté N°053/MCTC/SG/DGT du 08/10/2008	Pouytenga

113	HOTEL BOULGOU	Non classé	Garango	Mr GAMBONE Valentin	Arrêté N°2012-028/MCT/SG/DGT du 21/03/2012	BP 97 Garango/ Tél : 40713067
REGION DU CENTRE OUEST						
114	HOTEL BENE SOUKA	3 étoiles	Koudougou	Mr SIEMDE Martin	Arrêté N°2013-040/MCT/SG/DGT du 17/05/2013	Tél : 50440042/50440048
115	HOTEL SISSILIS	3 étoiles	Léo	Mme OUEDRAOGO Mariam	Arrêté N°2010-102/MCTC/SG/DGT du 24/12/2010	Tél : 50413316/65136931
116	HOTEL TOULOUROU PLUS	1 étoile	Koudougou	Mme OUEDRAOGO Sanata	Arrêté N°2008-069/MCTC/SG/DGT du 03/12/2008	BP 410 Koudougou/ Tél : 50440170
117	DIMA HOTEL	Non classé	Koudougou	Mr OUEDRAOGO André	Arrêté N°2013-087/MCT/SG/DGT du 11/10/2013	Tél : 50441996/70243938
118	HOTEL PHOTO LUXE	-	Koudougou	Mme TIENDREBEOGO Marie	Raabo N°AN VI-008/FP/MET/SG/DGTH/DL du 31/12/1989	BP 47 Koudougou/ Tél : 50440087/88
119	HOTEL RAMONGWENDE	Non classé	Koudougou	Mr BOUDA R. Victor	Arrêté N°2012-116/MCT/SG/DGT du 14/12/2012	BP 302 Koudougou/ Tél : 50440085
REGION DU CENTRE SUD						
120	HOTEL LIDO	Non classé	Pô	Mr AOUIYA Houessono	Arrêté N°2000-000110/MTT/SG/DTH du 19/12/2000	BP 36 Pô / Tél : 50403241/70203500
121	HOTEL TIANDORA	Non classé	Pô	Mr OUANGRAWA Paul	Arrêté N°2007-012/MCAT/SG/DRST du 20/02/2007	Tél : 50403439
122	CAMPEMENT TOURISTIQUE NAHOURI SAFARI	Non classé	Wallem	Mr BASSONO Y. Benjamin	Arrêté N°2008-015/MCTC/SG/DRST du 27/03/2008	Wallem (Province du Nahouri)
123	AUBERGE DE L'AMITIE	Non classé	Manga	Mr DIPAMA Roland	Arrêté N°2012-086/MCT/SG/DGT du 31/08/2012	Tél : 50400320/70714490
124	HOTEL DE LA PAIX	Non classé	Kombissiri	Mr SAYAOGO Emmanuel	Arrêté N°2003-608/MCAT/SG/DITHAC du 04/09/2003	01 BP 4815 Ouaga 01/Tél : 50405123/76547411
REGION DU CENTRE NORD						
125	PACIFIC HOTEL KAYA	3 étoiles	Kaya	Mr TRAORE Baga	Arrêté N°2012-002/MCT/CAB/DGT du 10/01/2012	BP 5818 Kaya /Tél : 40451212
126	HOTEL KAZIENDE	2 étoiles	Kaya	Mr ZORE Moumouni	Arrêté N°99-000068/MTT/SG/DTH du 20/09/1999	BP 215 Kaya/Tél : 40453535
127	HOTEL ZANNA	Non classé	Ouahigouya	Mr OUEDRAOGO Sahad Mohamed Ali	Arrêté N°2009-081/MCTC/SG/DGT du 07/12/2009	Secteur N°2, Ouahigouya
128	PENSION POGYENDE	Non classé	Kaya	Mme OUEDRAOGO Célestine	Arrêté N°2003-0883/MCAT/SG/DITHAC du 08/12/2003	Tél : 40453136
129	HOTEL DU LAC ANNEXE	Non classé	Kongoussi	Mme BOUGMAN Sonia	Arrêté N°2006-607/MCAT/SG/DITHAC du 13/06/2006	Tél : 40459075

REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN						
130	RELAIS TOURISTIQUE DE BOROMO	Non classé	Boromo	Mr NABYOURE Rimene Jean Claude	Arrêté N°2012-082/MCT/SG/DGT du 02/08/2012	Tél : 20538084/70231695
131	HOTEL ZIND NAABA	Non classé	Dédougou	Mme BONKOUNGOU Liza	Arrêté N°2012-105/MCT/SG/DGT du 07/11/2012	Tél : 20520111/78008056
132	HOTEL BON SEJOUR	Non classé	Dédougou	Mr ZERBO Tiliguiba Maxime	Arrêté N°2014-072/MCT/SG/DGT du 13 juin 2014	Tél : 20521288
133	HOTEL ZEELA	Non classé	Tougan	Mr Zerbo Moussa	Arrêté N°2005-206/MCAT/SG/DITHAC du 29/03/2005	Tél : 20535010/70294452
134	COMPLEXE SMAK INTERNATIONAL	Non classé	Tougan	Mme KI/DRABO Sorry Chantal	Arrêté N°2012-085/MCT/SG/DGT du 02/08/2012	Tél: 20534140/70250530
135	AUBERGE SMAK	Non classé	Tougan	Mme KI/DRABO Sorry Chantal	Arrêté N°2012-085/MCT/SG/DGT du 02/08/2012	Tél: 20534140
REGION DU PLATEAU CENTRAL						
136	LOUMBILA BEACH	1 étoile	Loumbila	Mr KABORE Adaman	Arrêté N°2014-029/MCT/SG/DGT du 02/04/2014	01 BP 5693 Ouaga 01/Tél : 78026024/78080193
137	LAGON LODGE HOTEL	Non classé	Loumbila	Mme THIOMBIANO/DISSA Adiara	Arrêté N°2015-049/MCT/SG/DGT du 03/04/2015	Tél : 78437878
138	HOTEL NEB NOOMA	Non classé	Ziniaré	Mr ZOUNGRANA Dominique	Arrêté N°2006-741/MCAT/SG/DITHAC du 04/12/2006	Tél : 50309485/76024473
REGION DE L'EST						
139	HOTEL DU 11 DECEMBRE	Non classé	Fada N'gourma	Mr SININI Hamadou	Arrêté N°2013-056/MCT/SG/DGT du 15/07/2013	BP 248 Fada / Tel: 40771977
140	HOTEL PANACHE	Non classé	Fada N'gourma	Mme BACHOUR Mounah	Arrêté N°2013-055/MCT/SG/DGT du 15/07/2013	BP 04 Fada/Tél : 40770373/ Fax : 40700014
141	AUBERGE YEMMANA	Non classé	Fada N'gourma	Mr ILBOUDO Gilbert	Arrêté N°2000-000021/MTT/SG/DTH du 27/03/2000	BP 101 Fada/ Tél : 40770039/60054922
142	CAMPEMENT YOBRI	Non classé	Logobou	Mr LOMPO Inoussa	Arrêté N°2012-056/MCT/SG/DGT du 04/07/2012	Yobri
143	CAMPEMENT KINDIKOMBI	Non classé	Tambaga	Mme ZOMA Geneviève	Arrêté N°2012-067/MCT/SG/DGT du 06/07/2012	Kindikombi
REGION DU SUD OUEST						
144	RESIDENCE BELLE VUE	Non classé	Dissin	Mr OUEDRAOGO Victor	Arrêté N°2012-083/MCT/SG/DGT du 02/08/2012	Tél: 78055769/71303026
145	HOTEL HALLA	Non classé	Gaoua	Mr DAMIEN Georges Michel	Arrêté N°81-0028/MET/DTH du 19/05/1981	BP 76 Gaoua /Tél : 20900121

Article 2 :

Les promoteurs des établissements ci-dessus cités sont astreints au respect des dispositions du Décret n°2004-349/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD du 13 août 2004 portant réglementation de la construction, de la transformation, de l'aménagement, du classement et de l'exploitation des établissements touristiques d'hébergement, notamment ses articles 28 et 29 relatifs à la communication au Ministère en charge du tourisme de tout changement de gérant ou de cessation d'activités.

Article 3 :

En application de la lettre circulaire du Premier Ministère N°2014-003/PM/CAB du 16 janvier 2014, ne peuvent bénéficier des marchés publics relatifs à l'hébergement, la restauration et la location de salle de conférence que les établissements dont les noms sont ci-dessus cités.

Article 4 :

Le Secrétaire Général du Ministère de la Culture et du Tourisme et le Directeur Général du Tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature.

Article 5 :

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 10¹⁴ AOU 2015

Ampliations :

- tout Ministère et Institution ;
- J.O.



Jean-Claude DIOMA
Officier de l'Ordre du Mérite des Arts,
des Lettres et de la Communication

